



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Tréflévénez (29)

Planter et gérer les haies bocagères sur un périmètre de captage d'eau potable

La commune avait projeté de gérer et planter des talus et haies dans la zone de captage de la commune afin de protéger la ressource en eau. La communauté d'agglomération et son délégataire, Eau du Ponant ont assuré cette mission dans le cadre du transfert de compétence « eau potable ».

Petite commune rurale de 280 habitants, au sud de Landerneau, Tréflévénez offre une véritable qualité de vie. Consciente de l'intérêt de conserver la qualité de l'eau, la biodiversité et le paysage, elle s'est engagée dans la gestion de ses espaces publics et arborés. C'est ainsi qu'elle s'est investie dans la gestion des périmètres de protection du captage d'eau potable pour en protéger la ressource.

➤ Travail avec les agriculteurs

La commune a travaillé en amont avec les agriculteurs qui gèrent les prairies permanentes du périmètre pour définir où et comment reboiser. « Si on n'avait pas discuté avec les agriculteurs pour se mettre d'accord sur les plantations qu'on envisageait, on n'aurait abouti à rien », précise Didier Salaün, conseiller municipal et agriculteur.

➤ Un montage en domino

Au 1^{er} janvier 2019, la **Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau Daoulas** s'est vu transférer la compétence eau potable et a ainsi récupéré la gestion des deux périmètres de captage d'eau souterraine de la commune. Elle délègue ce service public (DSP) à la **Sté publique locale Eau du Ponant**, pour une durée de neuf ans (renouvelables). Ils assurent ainsi une mission de maîtrise d'ouvrage ici.

La partie protection de la ressource et gestion des périmètres



Plantations dans le périmètre rapproché de la zone de captage

est confiée au **Syndicat de Bassin de l'Elorn** pour son expertise dans le domaine de l'environnement. Ainsi, ce dernier assure la mission de maîtrise d'œuvre et de conseil technique en pilotant les chantiers avec l'entreprise et les agriculteurs.

➤ Un comité de suivi

Les agriculteurs se réunissent tous les deux ans au sein d'un **comité de suivi des périmètres de protection du captage d'eau potable**. Lors de cette réunion, les agriculteurs font le constat que le bocage existant nécessitait d'être entretenu (avec des outils adaptés qui ne fragilisent pas les arbres comme le lamier, couramment utilisé). En parallèle, le Syndicat de Bassin de l'Elorn propose également aux exploitants de densifier le bocage en réimplantant des haies sur les limites de parcelles et en bord de route.

Le comité de suivi des captages est composé de la commune, la CA Landerneau-Daoulas, le Syndicat de Bassin de l'Elorn, la SPL Eau du Ponant, les services de l'état (l'Agence Régionale de Santé (ARS), DDTM), le conseil départemental et les usagers (agriculteurs, habitants, chasseurs...). Bien que plus gestionnaire de la zone, la commune en reste propriétaire et maintient les échanges avec le milieu agricole.

➤ Mise en œuvre du projet

Le projet (2022/23) se situe sur le périmètre rapproché A du captage de Saint-Pierre et Milinic qui concerne 24 hectares de parcelles communales mises à disposition de six agriculteurs (vaches laitières et allaitantes, en bio ou conventionnel). Ces derniers doivent y laisser des prairies naturelles permanentes

qu'ils doivent faucher (avec exportation) pour lesquelles ils bénéficient des primes PAC et/ou de mesures agro-environnementales (MAE) pour des fauches tardives ; le pâturage y est interdit.

L'opération couvre deux volets favorables au bocage : la restauration et l'entretien durable des haies et talus existants et sa densification (plantation de 1 000 arbres). Les haies permettent de ralentir le ruissellement des eaux de surface en favorisant l'infiltration en profondeur. La haie dégrade aussi les nitrates et les substances actives par l'action des arbres qui la constituent. Par ailleurs, le bocage permet de favoriser la biodiversité, le stockage de carbone et façonne le paysage.

➤ Entretien du bocage et valorisation en bois énergie

Le Syndicat de bassin de l'Elorn fait appel à une entreprise forestière pour entretenir le bocage existant de manière durable. Les essences de taillis (noisetier) sont coupées à la base pour favoriser leur reprise et les hauts-jets (chênes, hêtres, ...) sont taillés de sorte que l'arbre ne soit pas impacté. La coupe se fait avec une pelle sécateur sur chenille et tous les arbres sont repris à la tronçonneuse. Une fois coupé, le bois est broyé sur place en bois

“ Fiers de leur agriculture, la municipalité et les agriculteurs œuvrent de concert pour le respect de la biodiversité et veillent jalousement sur la qualité de l'eau potable ”



Georges Philippe, maire

plaquette. Au total, trois kilomètres de haies sont entretenus. Une partie de ce bois a permis d'alimenter des chaufferies locales et une partie a été directement valorisé en paillage pour les plantations d'arbres sur le captage.

L'entreprise est intervenue gratuitement en se faisant payer par la vente du bois aux chaufferies (dont le Spertot à Brest) : c'est une opération blanche pour elle.

➤ 1 000 arbres - 13 essences

La même entreprise intervient par la suite pour la plantation de 1,4 kilomètre de haies sur la zone de captage. Les essences sélectionnées (de feuillus exclusivement) sont locales et varient en fonction des linéaires ; le chêne sessile est mis sur les linéaires les plus exposés au soleil, par exemple. Les agriculteurs avaient été concertés sur le choix des essences. Sur chaque linéaire sont plantés cinq essences

différentes avec un mélange de haut-jets (chênes pédonculé et sessile, hêtre, châtaignier, charme), des arbres de taille moyenne (noisetier, prunelier, pommier et poirier sauvages...) et des buissonnants (cornouiller, fusain, troène, sureau noir). Une partie des arbres vient d'une pépinière à Plouyé, à 40 kms. Les arbres sont tous protégés par des gaines anti-gibier et par du paillage provenant de l'entretien des haies avoisinantes. « L'idée n'est pas juste de planter des arbres mais avant tout de préserver ce qui existe par une gestion durable des haies » précise Pauline Poupon, chargée de mission au Syndicat de bassin de l'Elorn.

➤ Entretien

L'entretien nécessaire pendant les trois années qui succèdent (2023>2025) relève de l'entreprise qui a assuré le chantier de plantation. Il consiste à passer la débroussailleuse sur chaque plant durant l'été. La dernière année sera consacrée à la taille de formation des arbres.

➤ Budget

Le coût global de l'opération de plantation s'élève à 15 400 euros. Cela comprend la préparation du terrain, la fourniture de plants, des protections individuelles, du paillage et de leur mise en place, les chantiers de plantations et l'entretien durant trois ans.

En tant que délégataire, c'est la SPL Eau du Ponant qui a assuré le paiement des travaux dans le cadre d'une délégation de service public avec la communauté d'agglomération. Les plantations ont été financées à 80% par le Conseil départemental à travers le plan 500 000 arbres. ■



Gestion du bocage dans le périmètre et création de bois plaquettes et paillage

CONTACTS

Georges Philippe, maire et Chantal Soudon, VP CA Pays Landerneau-Daoulas
Pauline Poupon, chargée de mission – Syndicat de bassin de l'Elorn

BRUDED bénéficie du soutien technique et financier de :



Fiche expérience • mars 2024

